

## **PLACE AUX JEUNES EN RÉGION RÉAGIT AU DERNIER BILAN DE MIGRATION INTERRÉGIONALE**

**Québec, le 10 MARS 2015** – Encore cette année, l’Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie son rapport sur l’état de la migration interrégionale et confirme que le Québec fait face à un défi de taille s’il veut assurer l’occupation et la vitalité de l’ensemble du territoire québécois.

À priori, Place aux jeunes en région (PAJR) se réjouit de constater que les pertes démographiques de Montréal se réduisent, car le Québec a besoin d’une métropole socialement et économiquement forte. Toutefois, PAJR s’inquiète de constater que la grande majorité des autres régions stagnent ou enregistrent des pertes.

En 2012, devant l’imposant défi que représente le phénomène d’inversement de la pyramide démographique, le Québec s’est doté d’une loi visant l’occupation et la vitalité de l’ensemble du Québec. Les données publiées par l’ISQ aujourd’hui sont lourdes de conséquences. Non seulement le taux de natalité ne suffit plus à assurer le renouvellement naturel de la population de centaines de communautés, mais la migration interrégionale vient fragiliser la possibilité même d’occuper l’immense territoire québécois.

Pour PAJR, les impacts des ces pertes démographiques sur les communautés à caractère rural sont nombreux et touchent notamment plusieurs aspects sociocommunautaires, comme le renouvellement ou le financement des infrastructures et services municipaux, l’éducation, la sécurité des aînés, le dynamisme du milieu et sa capacité à se prendre en charge, etc.

Par ailleurs, au moment où l’État québécois mise de plus en plus sur la relance économique pour redresser les finances de la province, PAJR s’inquiète quant à la capacité des régions à caractère rural, qui représentent autour de 30 % du PIB du Québec, à jouer pleinement leur rôle dans le développement et la création de richesses pour l’ensemble du Québec.

En effet, alors que l’accès à une main-d’œuvre qualifiée représente l’un des principaux enjeux pour les employeurs québécois, se présentent en parallèle l’enjeu de la relève en entreprise et celui d’une intégration plus efficace et plus rentable de l’immigration internationale.

Ainsi, pour PAJR la mobilité interrégionale est loin d’être un phénomène négatif, au contraire, elle permet par exemple à des jeunes d’aller se scolariser ou à des travailleurs d’aller acquérir d’autres compétences, d’autres façons de voir le monde. Dans les faits, l’enjeu est de coordonner et d’optimiser cette mobilité, de faire de ce phénomène naturel un outil de développement socioéconomique pour l’ensemble des régions du Québec. C’est pourquoi, PAJR souhaite ardemment la mise en place d’une véritable stratégie nationale de mobilité interrégionale s’adressant non seulement aux jeunes diplômés, mais aussi aux travailleurs qualifiés et aux immigrants.

### **À propos de Place aux jeunes en région**

Favorisant la migration, l’établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région, Place aux jeunes en région est la référence québécoise en matière de migration des jeunes. En 2012-2013, près de 1 000 diplômés âgés de 18 à 35 ans ont emménagé en région grâce au soutien de PAJR. L’organisation est financée par le Secrétariat à la jeunesse, le Mouvement des caisses Desjardins et de nombreux partenaires locaux. Pour tout savoir sur les services offerts par PAJR, consultez le [www.placeauxjeunes.qc.ca](http://www.placeauxjeunes.qc.ca).

- 30 -

Source et renseignements :  
R. Mathieu Vigneault  
Place aux jeunes en région  
418 523-1117 ou 1 888 966-6725  
[paj@placeauxjeunes.qc.ca](mailto:paj@placeauxjeunes.qc.ca)